L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 18 FEVRIER 1882. 55me Année.

[redacted] Bonnet de Clés, [redacted] Silvers.

[redacted] New Orleans, La

[redacted] ORLEANS.

[redacted] 18 FEVRIER 1882.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Ventes faites aujourd'hui, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Maison de St Hôtel St Charles.

PAR GIRAUDET & MAGOE—Vente de différentes hypothèques des propriétés appartenant à la New Orleans Saving Institution ; la Memphis Cotton Press, rues Nouvelle-Levée, Race et Orange ; cinquante-sept lots de valeur pour bâtir, rue Peters, faisant face au fleuve, près du Bloek Loading, comprenant des lots de grande valeur pour bâtir dans le Troisième District inférieur, s'étendant de la Levée à la rue Dauphine, et la résidence en briques à deux étages, No 151 rue Delord, près le "Les Monumental Place" ; Vente prospective pour effectuer un partage avec le consentement des parties, de : un cottage en trois parties à deux corps de logis, formant le coin des rues Ste Anne et Bourbon, et de la maison et fabriques à deux étages No 290 rue Gravier.

PAR D. E. MORPHY—Dans le magasin No 86 rue Magazine, 700 barils de farine, marquée "choix". Aussi vin rouge, le jus de la vigne "Concord." Aussi, sur la Levée, à la tête de la rue Lafayette, 297 balles foin.

PAR ALBERT PAUL—Au Bureau de Prêt, No 17 rue Baronne, devant la Salle Granewald, bijouterie, montres, diamants.

Bonnes propriétés de ville—Le plus sûr et le meilleur placement—L'attention de nos lecteurs est spécialement appelée sur l'importante vente de propriétés de valeur pour le commerce ou pour résidence, qui doit avoir lieu aujourd'hui à midi à la Bourse d'encan St Charles, pour plusieurs hypothèques en faveur de la succession de MM. Girardey et Macon, encanteurs. Pour les conditions et tous autres renseignements voyez les annonces descriptives et les pièces à la Bourse.

Le meilleur vin rouge pour familles. Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Farine ! Farine ! Farine !—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Foin, Foin, Foin.—Voir l'avis d'encan de D. E. Morphy.

Un nouveau canal de navigation et d'assainissement.

Notre représentant du second district congressionnel, l'honorable M. Ellis, a présenté un bill pour le creusement d'un canal qui partirait du fleuve, à la ligne supérieure du Septième District ou de Carrollton, et qui, partageant en deux la plaine entre la Nlle-Orléans et le Lac Pontchartrain, aboutirait au fleuve à l'extrémité inférieure du Troisième District, à peu près vers l'endroit où se trouve le canal des pêcheurs, limite, sur ce point, de la paroisse St. Bernard. Ce canal aurait 400 pieds de large et 20 de profondeur au moins, et offrirait ainsi aux navires venant du Lac une voie nouvelle pour arriver devant la ville, les dispensant ainsi de faire le long détour des bouches du Mississippi.

Un canal de cette capacité serait une véritable conquête faite sur la nature et qui doterait la Nlle-Orléans d'un port de plus. Un grand nombre de steamers pourrait y passer, ainsi que des goélettes et même des barques de haut bord, ce qui donnerait à notre commerce de bois avec Pascagoula et avec les scieries de Black Water, au fond de la Baie de Pensacola, une impulsion dont la conséquence serait une baisse immédiate dans le prix des matériaux de construction les plus essentiels. Sous ce rapport, une amélioration pareille vaudrait à notre ville d'incalculables avantages et nous devons tous faire des vœux pour qu'elle s'accomplisse.

Sous le rapport de l'assainissement, il nous semble que l'avantage n'en serait pas aussi certain. Le meilleur moyen et le seul moyen qu'on ait trouvé jusqu'ici pour dessécher les marais, c'est d'y faire des saignées qui conduisent leurs eaux croupissantes dans d'autres eaux qui roulent et les emportent avec elles, ou qui sans rouler, les absorbent dans leur vaste sein. Mais pour que cet effet puisse avoir lieu, il faut qu'une pente le favorise. Il y a certainement une pente très marquée de l'extrémité supérieure de Carrollton à l'extrémité inférieure de la paroisse d'Orléans, mais le canal projeté, prenant les eaux du fleuve pour les rendre plus bas, n'aura-t-il pas un niveau de la hauteur du fleuve lui-même, où les eaux de la ville ne peuvent s'écouler en tout temps, et où même elles ne s'écoulent jamais.

Déjà les terres riveraines, beaucoup plus élevées que les terres de la plaine, ne peuvent être protégées contre les débordements du Mississippi que par de hautes digues sans lesquelles il n'y aurait ni possibilité de culture, ni possibilité de résidence, et, comme on le sait, la ville ne peut écouler ses eaux d'égout et ses eaux de pluie que dans les marais. Ces marais sont donc beaucoup plus bas que les terres riveraines. Alors comment un courant secourait du fleuve, traversant ces marais, pourra-t-il les dessécher ? Il faudrait d'abord qu'il pût en recevoir les eaux, et, pour les recevoir, il faudrait qu'il fût plus bas que ces marais eux-mêmes, ce qui est impossible puisque ces eaux, venant du fleuve, doivent avoir absolument la même hauteur que le fleuve lui-même.

Il y a ici une loi de niveau qui est inexorable. Le canal dont nous parlons, serait une branche du fleuve, forgant un delta partiel entre la ville et ses terres marécageuses. Il roulerait donc des eaux qui, fuyant de s'égoutter dans le fleuve, devraient avoir absolument la même hauteur que le fleuve lui-même.

Si par ici une loi de niveau qui est inexorable. Le canal dont nous parlons, serait une branche du fleuve, forgeant un delta partiel entre la ville et ses terres marécageuses. Il roulerait donc des eaux qui, fuyant de s'égoutter dans le fleuve, devraient avoir absolument la même hauteur, autrement elles ne s'y écouleraient pas. S'il s'agissait d'un canal à la façon du Bassin Carondelet et de l'autre bassin de navigation, entre la rue Julie et la rue Delord, tous les deux remplis par les eaux du Lac, alors la question de niveau et de pente serait nulle, car ces deux bassins subissent forcément la loi du Lac qui fait monter leurs eaux ou qui les fait baisser exactement en raison du mouvement des siennes.

Mais dans cette branche du fleuve qu'il s'agit de creuser juste au beau milieu de la plaine entre la ville et le lac, il n'y aura aucun mélange d'eau ; les écluses qu'il faudra établir, au passage des deux bassins, empêcheront les eaux du nouveau canal de se jeter dans les anciens canaux. Ces écluses seront de toute nécessité, sont pour permettre aux navires venant du golfe d'arriver ag Mississippi, sont pour empêcher les eaux du fleuve d'ensabler le lac Pontchartrain et de troubler la pureté de ses eaux, effet produit aujourd'hui par le croisage de Bonnet Carré.

Si cette branche projetée du fleuve doit recevoir des eaux aussi élevées que celles du fleuve même, et il ne peut en être autrement, il faudra dans défendre la plaine contre le débordement de nouvelles eaux qui suivront nécessairement le mouvement de hausse ou de baisse du Mississippi ; il faudra construire des levées le long de ces rives pour préserver la plaine de ce second danger d'inondation. On est obligé aujourd'hui d'élever des digues contre les flots du lac dont le niveau est très inférieur à celui du fleuve ; on est obligé même de construire des digues le long des anciens canaux de navigation qui n'ont rien de commun avec les eaux du fleuve, mais qui reçoivent celles du lac, on sera bien mieux obligé d'en construire le long du nouveau canal alimenté par les eaux fluviales en tout temps plus élevées que celles du lac. Alors comment les marais pourront-ils être desséchés par une branche du fleuve qui devra nécessairement être endiguée aussi ? Il n'y aurait pas de saignée possible entre les marais et le nouveau cours d'eau qui submergerait ces marais et les terres voisines plutôt qu'il n'en recevrait les égouts.

Si l'on nous répondait qu'on pourra obvier à ce grave inconvénient en établissant une écluse au-dessus de Carrollton, de manière à ne laisser entrer dans le canal de nouvelle création qu'une quantité d'eau déterminée, nous ferions observer qu'alors ces eaux seraient trop basses pour pouvoir s'écouler dans le fleuve auquel on voudrait les rendre sur la limite inférieure du Troisième District. On entretient des levées devant les Casernes et même à Versailles tout aussi bien qu'à la ligne supérieure de Carrollton, ce qui démontre invinciblement de combien de pieds les eaux du fleuve dominent la plaine même en temps de crues fort ordinaires. Pour que les eaux du canal pussent être rendues au Mississippi, il faudrait donc qu'elles eussent une élévation supérieure ou égale, au moins, à celles du fleuve à l'endroit où elles devraient se rejoindre, autrement ces eaux trop basses, ne pouvant sortir, feraient du canal projeté, une nappe d'eau dormante, absolument semblable à celle du canal Carondelet et à celle du canal de la rue Julie. Dans ce dernier cas, quel serait l'avantage de ce grand travail ? Il serait simplement commercial. C'est apparemment ce que le Bureau de Santé a entrevu, et ce qui l'a détourné de donner, les yeux fermés, son approbation entière au projet.

Nous regrettons la nécessité où nous sommes de faire comme le Bureau de Santé, mais nous ne pouvons dissimuler les vices d'une conception dont, comme moyen sanitaire, c'est-à-dire comme moyen de dessèchement, l'inutilité ou l'insuffisance serait reconnue aussitôt après qu'elle aurait été mise à exécution. Il en résulterait même un autre inconvénient plus grave, celui d'enfermer la ville entre les digues du fleuve et les digues de la branche fluviale formant la delta. Alors où les eaux de la ville, pluviales ou autres, pourraient-elles s'écouler ?

Maintenant, il pourrait y avoir danger à introduire l'eau courante du fleuve dans le canal, en lui laissant toute liberté de suivre son cours. Cette eau, qui est torrentielle, élargirait bientôt son lit primitif et pourrait devenir un Atchafalaya dans notre voisinage immédiat. Alors nous serions à menacés, ici, par deux courants redoutables, nous obligeant tous les deux à faire les mêmes travaux de défense. Le canal ne devrait pas avoir moins de trois ou quatre lieues en 9 à 12 milles d'étendue, on peut juger des dépenses extraordinaires que ce nouvel état de choses nous occasionnerait.

Nous ne prétendons pas faire valoir ici des arguments invincibles. Nous les émettons en hésitant, et en avouant que le projet nous sourit. Il est certainement séduisant, et si les ingénieurs des Etats-Unis décident que cette grande entreprise peut répondre au double but de notre honorable représentant au Congrès, nous nous en réjouirons autant que qui que ce soit.

Erratum.—Dans notre compte rendu d'hier, [*Le Rédempteur*] à l'avant dernier paragraphe, au lieu de : "A la suite de ce tableau *comique*" lisez : "A la suite de ce tableau *unique*". L'intelligence du lecteur a certainement déjà fait cette correction.

La seconde livraison des "Louisiana Biographies" paraît aujourd'hui ; elle renferme la biographie de W. C. C. Claiborne, premier gouverneur de la Louisiane ; celle d'Audubon, le célèbre naturaliste, né dans l'Etat ; celle du général G. T. Beauregard et celle de M. F. Bonsano ; la cérémonie de la pose de la pierre fondamentale de la Bourse au coton de la Nlle-Orléans et le discours du gouverneur McEnery ; la signification des noms des rivières et des bayous de la Louisiane.

Nous publierons, mardi matin, le compte-rendu officiel de l'assemblée des résidents français à la salle de l'Union Française, rue des Remparts. On sait que cette assemblée a lieu demain, dimanche, à midi précis.

Bourse nationale au coton.—Nous avons reçu de M. H. G. Hester, secrétaire de cette Bourse, un rapport qui confirme le déficit dans la récolte de coton de cette année comparée à celle de 1881. A cette époque on avait reçu dans les divers ports des Etats-Unis, du 1er septembre au 31 janvier 1881, 4,017,755, et cette année on n'a reçu que 3,717,137.

Commission des réclamations françaises et américaines.—L'avocat des Etats-Unis, dans la séance de la commission du 2 février, a conclu à la mise hors de cour des affaires suivantes :

Blanchin & Giraud—Eugène de Jage —Jean B. Duchein—Joséphine Billiard —Marie Vieter—Solomon Meyer—Joséphine Lacassagne—Evelina Godafroy.

Ne tardez pas.—Il y a de ces articles dont on a absolument besoin et dont l'acquisition est toujours remvoyée au dernier moment, ce qui fait que parfois on est obligé de s'en dispenser. Tel est le cas pour les pantoufles en couleur pour bals, par exemple ; à cette date, c'est un article difficile à trouver, jugez ce que ce sera si les personnes qui en ont besoin attendent jusqu'à la veille du Mardi-gras. Il serait donc prudent d'aller sans plus tarder à l'Etoile Rouge, où le choix dans les pantoufles blanches, pour dames et fillettes, est encore très grand ; grâce à un arrivage par l'express, hier soir. Comme la vente est rapide, pour ces articles, ne tardez pas de vous rendre à l'Etoile Rouge afin d'être prêt pour les grands bals de la saison.

—Nous signalons à l'attention de nos lecteurs l'annonce de la maison F. Werlein qu'ils trouveront à une des pages intérieures du journal. A partir d'aujourd'hui, en outre de ses magasins, nous dirons qu'elle s'est acquise une réputation aussi bien méritée que parfaite loyauté dans ses relations, de faire croire au public, les annonces pleines qu'elle vend, et surtout les prix modérés qu'on exige de ceux qu'elle vend.

Des pas heureusement inspirés que vient M. Werlein, le piano Chickering est le meilleur. Comparez entre eux, il vous sera impossible d'hésiter.